

Droit au Logement

Fédération Droit Au logement – 29 Avenue Ledru-Rollin 75012 Paris - tél : 01 40 27 92 98 • fax 01 42 97 40 18 •
<<http://www.droitaulogement.org/>>

COMMUNIQUÉ *Paris le 19 décembre 2023*

Noël 2023 : Les sapins de la colère des sans-toits et des locataires À Paris, RV lundi 25 décembre à partir de 15h, devant le ministère du logement - M^o rue du Bac

2023, une triste année pour les mal-logés, les sans-toits et les locataires :

- Violation des lois et des droits les protégeant, notamment la loi DALO et le droit à l'hébergement, entraînant une augmentation continue du mal logement, des expulsions, du nombre de sans-abris et familles et d'enfants à la rue...
- La loi Kasbarian-Bergé du 27 juillet 2023, qui condamne les locataires se maintenant dans leur logement après un jugement d'expulsion, ainsi que les sans-logis qui commettent le "crime" d'occuper provisoirement des logements et des locaux vacants pour se protéger, en l'absence de solution de relogement.
- Le décret du 29 juillet 2023 qui baisse les normes de salubrité dans l'habitat. Il autorise notamment la location de logements en sous-sol, de 1m80 de hauteur sous-plafond, de moins de 2 m de large ... Il ouvre la voie au marché des marchands de sommeil (aménagement de caves, garages, pièces principales sans fenêtre, entrepôts...). Il conduit au renforcement du mal logement et de la surexploitation de ce besoin fondamental.
- Moins de 50 000 logements HLM supplémentaires pour 2023, un bas historique, alors que 2,6 millions de ménages sont demandeurs HLM, un niveau jamais atteint.
- 3,1 millions de logements vacants selon l'INSEE (2,1 millions en 2006) tandis qu'aucune politique efficace de mobilisation de ces logements n'est mise en œuvre, et particulièrement la loi de réquisition sur les logements vacants.
- Hausse des charges et des loyers (7 % sur un an) dans le contexte d'inflation des prix de l'alimentation, de l'énergie, des dépenses de santé ... Et de stagnation des salaires des ménages modestes, et donc des locataires. Les impayés de loyers explosent, tandis que les bailleurs privés réclament la suppression de la trêve hivernale, et des expulsions expéditives.
- La petite cuisine politicienne autour de la loi Darmanin annonce une nouvelle étape dans la cruauté sociale des politiques du logement pour les migrants régularisés : 30 mois, soit 2 ans et demi, avant de percevoir l'allocation logement dans le secteur privé pour ceux qui travaillent, c'est 30 mois de vie sur un trottoir, ou à se cacher ... 60 mois pour les handicapé.e.s, malades en incapacité de travail ...

De la pure xénophobie ... Bienvenue au pays des droits inégaux, des morts de la rue, des lits-cages, des logements caves, des bidonvilles ... !

À part faire souffrir les mal-logés et les sans-logis, toutes ces mesures ne permettent même pas de lutter contre la crise du logement.

Voilà pourquoi nous posons le sapin de la colère le jour de Noël à partir de 15h, et remettons comme chaque année un cadeau au Ministre délégué au logement, et poserons des tentes dans l'attente de l'hébergement de familles sans toit...

Un toit c'est un droit !